

carnet du samedi **Pédagogie**

Tuons une idée reçue : voter n'est pas obligatoire en Belgique. Le citoyen est juste prié de se rendre dans l'isoloir. Et là, il fait juste ce qu'il veut.

a. Il choisit un candidat ou une liste.

b. Il écrit des insanités sur son bulletin (« mort à l'Eurovision ») : c'est le vote nul.

c. Il ne choisit personne, n'écrit rien et glisse un bulletin vierge dans l'urne : c'est le vote blanc.

Dans le premier cas, le citoyen a voté. Dans les autres, non.

En tout état de cause, la mention légale « *le vote est obligatoire* » devrait être remplacée par « *l'électeur est tenu de se bouger les fesses.* »

Les votes blancs et nuls sont nombreux. Aux législatives de 2014, ils représentaient 5,77 % du corps électoral. La même année, en Wallonie, aux régionales, la proportion s'élevait à 7,41 %. C'est beaucoup (on connaît même quatre ou cinq partis qui rêvent de chiffres pareils).

Que faire de cette masse d'électeurs inutiles ? La députée PS Christie Morreale propose de comptabiliser les blancs et nuls et d'attribuer ceux-ci à des « *citoyens tirés au sort, qui deviendraient députés* ».

L'élue socialiste l'admet elle-même : ce système va peut-être encourager un tas de petits rigoles à voter blanc juste pour fiche le bordel dans les assemblées.

« *Ce n'est pas l'objectif* », dit-elle.

Non, mais ce serait sans doute la conséquence.

Cela posé, l'idée d'ouvrir les portes du parlement aux citoyens est intéressante.

Attention : elle n'est pas intéressante pour les parlementaires. Contrairement à une autre idée reçue, les assemblées ne sont pas des case-mates. Les députés reçoivent, rencontrent, sortent, visitent, consultent, se font interpellés par les associations de ceci et les groupements de cela. On les imagine à l'abri du monde. C'est faux.

On dit qu'impliquer des citoyens dans les parlements y enverrait de l'air frais. Coullonnade. A l'inverse, en ces heures d'antipolitisme forcené, inviter des citoyens au parlement éclairerait utilement ceux-ci sur la chiennerie de la vie politique, ses complexités, ses débats jusqu'à pas d'heure, le labeur ingrat des commissions et les rigueurs du débat démocratique.

Mais, hélas : le degré de probabilité que l'idée de Morreale se matérialise un jour = zéro.

Chargé d'exprimer tout l'enthousiasme que la proposition PS suscite dans son parti (le CDH), le député Dimitri Fourny a tiré le verrou, en faisant notamment valoir que le scénario proposé serait contraire à l'article 61 de la Constitution, selon lequel les « *membres de la Chambre des représentants sont élus directement par les citoyens (...)* ».

Cher monsieur, devant la Constitution, trois attitudes sont possibles.

1. On la respecte.

2. On la viole.

Et quand aucune de ces attitudes n'est possible :

3. On la change. ■

PIERRE BOUILLON